

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

Fiche de données de sécurité de base de la société DINOL GmbH, D-32676 Lügde, « Dekaclean Ultra Towel »

Adaptation à la législation suisse

SECTION 1 Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Identifiant du produit : Dekaclean Ultra Towel

Identifiant unique de la formule (UFI) pour les préparations :

1.2 Utilisation identifiée pertinente de la substance ou du mélange

Isopropanol, 2-propanol (n° CAS 67-63-0)

Produit de nettoyage

1.3 Détails concernant le fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité Fabricant/fournisseur

Easy to camp AG

Bernstrasse 115

3613 Steffisburg

Suisse

+ 41 33 437 74 38

E-mail : info@easytocamp.ch

Service fournissant les informations

E-mail de la personne compétente

responsable de la fiche de données de sécurité

info@easytocamp.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'information toxicologique

Freiestrasse 16, 8032 Zurich

Tél. : 0041 (0)44 251 51 51

Numéro d'urgence : 145 (24 h)

www.toxi.ch

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.2. Classe de stockage LK 4.1 (matières solides inflammables) (Stockage de substances dangereuses ; guide 2018) Un guide sur le stockage des substances dangereuses est disponible sur le site web :

www.kvu.ch/de/arbeitsgruppe

SECTION 8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle (valeurs CH-MAK, liste SUVA 2021)

Isopropanol	CAS 67-63-0	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	200	500
KZGW (15 min)	400	1000
Notation / Toxicité critique	SSc	
Valeur BAT	25 mg/l	

SSc Aucun effet nocif sur le fœtus si la valeur MAK est respectée

8.2

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire conforme aux normes EN 136, EN 140, EN 141 avec filtre de type A

Protection oculaire : conforme à la norme EN 166

Protection des mains : conforme à la norme EN 374

SECTION 13 Informations relatives à l'élimination

13.1 Procédés de traitement des déchets

Les prescriptions nationales en vigueur doivent être respectées. Ordonnance technique sur les déchets (RS 814.600), circulation des déchets (RS 814.610), ordonnance du DETEC sur les listes relatives à la circulation des déchets (RS 814.610.1)

13.1.1 Procédure « recommandée » :

Retourner au point de vente ou remettre au centre de collecte des déchets spéciaux. Ne pas jeter dans les eaux ou les égouts.

13.1.2 Procédure « Code CH-Abfallverzeichnis VEVA »

07.01.04 Autres solvants organiques, liquides de lavage et liqueurs mères

13.4 Procédure « Emballages non nettoyés »

Recommandation

Retourner les emballages/récipients/boîtes partiellement vides au point de vente ou les remettre au centre de collecte des déchets spéciaux.

Élimination conformément aux prescriptions officielles cantonales

SECTION 15 Dispositions légales

15.1 Prescriptions relatives à la sécurité, à la santé et à la protection de l'environnement / législation spécifique applicable à la substance ou au mélange

Les mélanges sont soumis à l'obligation d'étiquetage conformément à l'OChem, RS 813.11, et au règlement CE 1272/2008.

Loi sur les produits chimiques (RS 813.1)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81)

Ordonnance du DETEC sur les listes relatives aux mouvements de déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (RS 814.018) Stockage
Stockage de substances dangereuses / Guide pratique (services spécialisés dans l'environnement)
LGK NG

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (822.115 ; ordonnance sur la protection des jeunes
travailleurs, OLT 5 ; (RS 822.115.2) Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les
jeunes)

Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux et pénibles en cas de grossesse et de
maternité (ordonnance sur la protection de la maternité) (RS 822.111.52) non
concerné

Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD) (RS 814.610)

Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 sur les listes relatives aux mouvements de
déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (RS 814.012)

Solvants organiques (COV) : 65 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance. (voir chez DINOL)

SECTION 16 Autres informations

Remarques :

La classification et l'étiquetage du mélange sont indiqués dans la section 2.

La fiche de données de sécurité a été établie sur la base des réglementations européennes en vigueur.
Elle reflète l'état actuel des connaissances et ne constitue pas une garantie contractuelle de
propriétés qualitatives du produit. Ces informations ne doivent pas être modifiées ni transférées à
d'autres produits. La reproduction à l'identique est autorisée.

Abréviations

BAT	Valeurs biologiques tolérables
UE	Union européenne
KZGW	Valeur limite à court terme
MAK	Concentration maximale sur le lieu de travail

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique. vPvB
vPvB Très persistant et très bioaccumulable.

Classification du mélange selon le règlement 1272/2008

Solide inflammable 2 H 228 Solide inflammable Irritation
oculaire 2 H 319 Provoque une sévère irritation des yeux
STOT 3 H 336 Peut provoquer somnolence et vertiges

Adaptation à la législation suisse :

Reach Consulting H. Reust & Co
Dr Heinz Reust
Salinenstrasse 36
CH-4052 Bâle / Suisse
+41 78 865 02 44
+41 61 312 24 62
reustconsulting@gmail.com

Société Chimeco
François Zosso
Rue Viollier 5
1207 Genève
+41 76 224 10 33
+ 41 22 736 15 62
francois.zosso@chimeco.ch

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

Date de révision: 09.11.2021

Code du produit: 1227

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

UFI: HCD3-60QP-K00K-G8M5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

détergent

Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH
Rue: Pyrmonter Strasse 76
Lieu: D-32676 Luegde
Téléphone: + 49 (0) 5281 982980
e-mail: msds@dinol.com
Interlocuteur: Labor
Service responsable: msds@dinol.com

Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser sable, poudre chimique ou une mousse résistante à l'alcool pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

Date de révision: 09.11.2021

Code du produit: 1227

Page 2 de 11

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-17-5	Ethanol			15 - < 20 %
	200-578-6		01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol			5 - < 10 %
	225-878-4		01-2119475527-28	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64-17-5	200-578-6	Ethanol	15 - < 20 %
	par inhalation: CL50 = > 50 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100		
5131-66-8	225-878-4	3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol	5 - < 10 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3300 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 20 - 100		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

Date de révision: 09.11.2021

Code du produit: 1227

Page 3 de 11

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre d'extinction. Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. À conserver au frais et au sec.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

Date de révision: 09.11.2021

Code du produit: 1227

Page 4 de 11

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	Ethanol			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	114 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	950 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	1900 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	950 mg/m³
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol, éther monobutyle du propylène-glycol			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	52 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	22 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	147 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	43 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

Date de révision: 09.11.2021

Code du produit: 1227

Page 5 de 11

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
	Milieu environnemental	Valeur
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol	
Eau douce		0,525 mg/l
Eau de mer		0,0525 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,36 mg/kg
Sédiment marin		0,236 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,16 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré) période de latence: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile) période de latence: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). Matière/fluide filtrant :

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>78 °C
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'éclair:	24 °C

Inflammabilité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

Date de révision: 09.11.2021

Code du produit: 1227

Page 6 de 11

solide/liquide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Dangers d'explosion

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %
----------------------------------	------------

Limite supérieure d'explosivité:	15 vol. %
----------------------------------	-----------

Température d'auto-inflammation:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Température de décomposition:	non applicable
-------------------------------	----------------

pH-Valeur (à 20 °C):	8,3
----------------------	-----

Viscosité dynamique:	non applicable
----------------------	----------------

Viscosité cinématique:	non applicable
------------------------	----------------

Hydrosolubilité:	complètement miscible
------------------	-----------------------

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Pression de vapeur: (à 20 °C)	43 hPa
----------------------------------	--------

Densité (à 20 °C):	0,964 g/cm³
--------------------	-------------

Densité de vapeur relative:	non déterminé
-----------------------------	---------------

Caractéristiques des particules:	non applicable
----------------------------------	----------------

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes
non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:	65, %
--------------------	-------

Teneur en corps solides:	20 %
--------------------------	------

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

10.5. Matières incompatibles

Acide fort, Comburant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

Date de révision: 09.11.2021

Code du produit: 1227

Page 7 de 11

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Ethanol				
	orale	DL50 10470 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 50 mg/l	Rat		
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol				
	orale	DL50 3300 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

Date de révision: 09.11.2021

Code du produit: 1227

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	Ethanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l > 10000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >100	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >1000	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l >1000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol			
		90%	28	
	leicht biologisch abbaubar			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

Date de révision: 09.11.2021

Code du produit: 1227

Page 9 de 11

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

Date de révision: 09.11.2021

Code du produit: 1227

Page 10 de 11

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2004/42/CE (COV): 29,8 %
287,272 g/l

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKACLEAN ULTRA TOWEL

Date de révision: 09.11.2021

Code du produit: 1227

Page 11 de 11

stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)